



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
12 mars 2021
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quinzième session
Point 39 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-seizième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [68/11](#) de l'Assemblée générale et de la résolution [2543 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, dans lesquelles le Secrétaire général a été prié de présenter tous les trois mois un rapport sur l'évolution de la situation en Afghanistan.
2. On y trouvera un point sur les activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan sur les plans politique et humanitaire ainsi que dans les domaines du développement et des droits humains depuis la date de publication du précédent rapport sur la question, le 9 décembre 2020 ([A/75/634-S/2020/1182](#)).

II. Faits marquants

3. La formation du Gouvernement s'est poursuivie avec la confirmation par la Wolesi Jirga (chambre basse du Parlement) des ministres nommés par le Président, Ashraf Ghani. Les négociations de paix menées à Doha (Qatar) ont abouti à l'annonce d'un accord sur un code de conduite et permis de procéder à l'examen préliminaire des questions à inscrire au programme des négociations, l'équipe de négociation de la République islamique d'Afghanistan recevant désormais l'appui du tout nouveau Comité directeur du Haut Conseil pour la réconciliation nationale, dont M. Abdullah assure la présidence. Les États-Unis d'Amérique ont encore réduit la présence de leurs forces dans le pays, dont les effectifs s'élevaient à 2 500 membres à la mi-janvier 2021. Les atteintes à la sécurité, qui ont atteint un niveau record en 2020, ont notamment été caractérisées par une augmentation des assassinats ciblés, qui sont venus alourdir le bilan des victimes civiles. Le Gouvernement a continué de promouvoir un consensus régional sur la paix et la réconciliation intra-afghanes, ainsi que sur la coopération et la facilitation des liens économiques. Les besoins humanitaires, qui ont atteint un niveau sans précédent du fait de la violence, des



catastrophes naturelles et de l'augmentation de l'insécurité alimentaire, ont été encore aggravés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

A. Évolution de la situation politique

4. Le Gouvernement a continué de se constituer en tenant compte des souhaits des acteurs de l'opposition politique. Du 16 novembre au 2 décembre 2020, la Wolesi Jirga a tenu six audiences et procédé à trois votes en vue de la confirmation de 23 candidats ministériels et de trois autres candidats présentés le 21 octobre par M. Ghani, conformément à l'accord politique conclu le 17 mai 2020 avec M. Abdullah. Sur les 23 candidats, 19 ont été confirmés, (dont deux femmes), tandis que les nominations au Ministère des affaires féminines, au Ministère de l'éducation, au Ministère de la culture, au Ministère de la réhabilitation rurale et du développement, et au poste de gouverneur de la Banque centrale, qui comptaient également deux femmes, ont été rejetées. Le Président a par la suite révoqué deux ministres dont la nomination avait été confirmée : le Ministre de la santé publique, le 31 décembre 2020, à la suite de l'arrestation pour corruption de deux personnes lui étant associées, et le Ministre des finances, le 19 janvier 2021, au motif, entre autres, du non-respect des dispositions de la Constitution. Des ministres intérimaires ont été nommés à leur place. M. Ghani a également nommé un nouveau ministre d'État chargé des questions relatives aux martyrs et des personnes handicapées, et établi le Groupe présidentiel chargé des questions juridiques relatives aux traités et aux accords commerciaux et économiques internationaux, le Haut conseil pour les recettes publiques, l'Agence nationale de contrôle des aliments et des médicaments et l'Autorité de régulation de l'énergie.

5. Le Parlement a renforcé son contrôle sur les allocations et les dépenses budgétaires. Le 9 décembre, le Ministère des finances lui a présenté le premier projet de budget national pour l'exercice 1400 (2021), dont deux tiers étaient alloués aux dépenses opérationnelles et un tiers au développement. La Wolesi Jirga a renvoyé le projet en demandant l'harmonisation des salaires de la fonction publique et l'équilibre entre les crédits alloués au développement des provinces et ceux consacrés au développement sectoriel. Le 4 février 2021, le Ministère des finances a présenté un troisième projet de budget après y avoir apporté des modifications.

6. En décembre et janvier, les gouverneurs des provinces de Baghlan, de Sar-e Pol, de Kandahar, de Jozjan et de Logar ont été remplacés. Depuis l'investiture du Président en mars 2020, 26 des 34 gouverneurs de province ont été remplacés. Le 6 décembre, neuf femmes ont été nommées secondes vice-gouverneurs de province chargées des affaires sociales et économiques, dans les provinces de Badghis, de Ghazni, du Laghman, de Logar, de Kapissa, de Kounar, de Nimroz, du Nourestan et du Zabol. Au total, 15 des 34 secondes vice-gouverneurs de province, une fonction réservée aux femmes, ont été nommées.

7. Les efforts ont progressé lentement en ce qui concerne la mise en place, au titre de l'accord politique du 17 mai 2020, des réformes électorales nécessaires à l'organisation des élections municipales et provinciales et des élections aux conseils de district prévues par la Constitution et attendues depuis longtemps. Le 15 décembre, les deux organes de gestion des élections, à savoir la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont signé la prolongation du Projet d'appui électoral des Nations Unies afin que l'assistance technique fournie par l'ONU se poursuive jusqu'à la fin de décembre 2021. Les 17 et 19 janvier, M. Ghani et ses deux vice-présidents ont rencontré les membres de la Commission électorale indépendante et de la Commission des plaintes électorales pour discuter de la tenue des élections des

représentants de la province de Ghazni à la Wolesi Jirga, qui avaient été retardées, ainsi que des élections municipales et des élections aux conseils provinciaux et conseils de district. Les organes de gestion des élections se sont déclarés prêts à tenir les élections en octobre 2021, sous réserve que les conditions soient réunies s'agissant de la sécurité, du budget et du personnel. Pour leur part, les organisations nationales d'observation des élections, notamment la Fondation afghane pour des élections transparentes et le Forum afghan pour des élections libres et régulières, se sont montrées sceptiques quant à la possibilité d'organiser des élections à ce moment-là. Le 20 janvier, la MANUA et le PNUD ont tenu un forum national visant à examiner les propositions d'amendements à la loi électorale. Le 3 février, la Commission électorale indépendante a publié les projets d'amendements pour les soumettre à l'avis du public.

8. Les négociations de paix, qui se sont poursuivies à Doha sous la forme de réunions régulières entre les équipes de négociation de la République islamique d'Afghanistan et des Taliban, ont abouti le 2 décembre à l'annonce d'un accord sur un code de conduite et permis de procéder, du 5 au 7 décembre, à l'examen préliminaire des questions à inscrire au programme des négociations. Les principes présidant aux négociations ont été définis dans le code de conduite et il a été convenu d'inscrire au programme des négociations les questions ci-après, entre autres : la gouvernance, la sécurité, les droits humains et les victimes de la guerre. Le 12 décembre, les équipes de négociation ont annoncé une pause de trois semaines. Elles se sont réunies au niveau des groupes de contact les 9 et 10 janvier et au niveau des dirigeants le 17 janvier, après quoi aucune autre réunion n'a eu lieu.

9. À Kaboul, les dispositifs de paix définis dans l'accord politique ont continué de prendre forme. Le 5 décembre, le Comité directeur du Haut Conseil pour la réconciliation nationale a tenu sa première réunion. Le 17 décembre, le Haut Conseil, le Ministère des affaires étrangères et le Ministère d'État pour la paix ont arrêté un calendrier de réunions mensuelles avec les partenaires internationaux et régionaux aux fins de l'examen du processus de paix. Le 9 janvier, le Comité directeur du Haut Conseil a adopté des directives à l'intention de l'équipe de négociation de la République islamique d'Afghanistan. Le Haut Conseil a établi 13 commissions chargées de se pencher sur des sujets spécifiques concernant le processus de paix, avec la participation de la société civile et des observateurs internationaux. Le 2 février, la Commission des affaires féminines a tenu sa réunion inaugurale. Sur les 46 membres du Comité directeur du Haut Conseil, neuf sont des femmes.

10. Pendant les trois semaines d'interruption des négociations, les membres de l'équipe de la République islamique d'Afghanistan ont rencontré M. Ghani ainsi que les membres du Comité directeur du Haut Conseil pour la réconciliation nationale, des représentants de la société civile et d'autres parties prenantes. Du 16 au 18 décembre, une délégation conduite par le chef adjoint des Taliban, le mollah Abdul Ghani Baradar, et accompagnée du négociateur en chef, le cheikh Abdul Hakim, s'est rendue au Pakistan pour tenir des réunions avec le Premier Ministre, Imran Khan, le Ministre des affaires étrangères, Mahmood Qureshi et d'autres responsables. Les 24 et 25 décembre, l'ancien vice-président de l'Indonésie, Jusuf Kalla, s'est rendu à Kaboul où il a rencontré l'équipe de négociation de la République islamique d'Afghanistan pour lui proposer l'appui de l'Indonésie dans le cadre du processus de paix, offre qui a également été présentée à l'équipe des Taliban le 23 janvier à Doha.

11. Au cours des deux premières semaines de janvier 2021, le Représentant spécial des États-Unis pour la réconciliation en Afghanistan, Zalmay Khalilzad, a tenu plusieurs concertations à Doha, ainsi qu'à Kaboul et dans la région, en vue d'appeler à des progrès tangibles dans les négociations et à une réduction de la violence ou à un cessez-le-feu. Le 15 janvier, les États-Unis ont annoncé avoir réduit les effectifs

de leurs forces militaires en Afghanistan à 2 500 membres. Le 22 janvier, le Conseiller américain pour la sécurité nationale, Jake Sullivan, a déclaré que les États-Unis examineraient l'accord passé avec les Taliban en février 2020 afin d'évaluer si ces derniers respectaient leurs engagements.

12. Du 26 janvier au 1^{er} février, une délégation de Taliban s'est rendue à plusieurs reprises en République islamique d'Iran afin de rencontrer le Ministre des affaires étrangères, Javeed Zarif, et le Secrétaire du Haut Conseil de sécurité nationale, Ali Shamkhani. Du 1^{er} au 4 février, l'Envoyé spécial de la République islamique d'Iran en Afghanistan, Ebrahim Taherian, s'est rendu à Kaboul pour discuter des résultats de la visite des Taliban avec des responsables afghans. Les 28 et 29 janvier, une délégation de Taliban s'est rendue en Fédération de Russie pour rencontrer le Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie pour l'Afghanistan, Zamir Kabulov. Le 5 février, une délégation de Taliban s'est rendue au Turkménistan pour rencontrer le Ministre des affaires étrangères, Rashid Meredov, et d'autres responsables. Les Taliban ont publiquement demandé aux États-Unis de respecter l'accord de février 2020, y compris le calendrier prévoyant le retrait des forces militaires internationales d'ici le 1^{er} mai 2021, et se sont engagés à respecter ledit accord.

13. Le 11 février, le Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique a publié une déclaration dans laquelle il condamnait la montée de la violence, notamment les assassinats ciblés, et a exhorté toutes les parties à se concentrer sur les efforts de paix. Les 17 et 18 février, les ministres de la défense des États membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) se sont réunis pour discuter, entre autres, de la situation en Afghanistan. Le Secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, a annoncé dans une déclaration que ces derniers avaient décidé d'attendre que les consultations devant se tenir avant l'échéance du 1^{er} mai 2021 aient été menées à bien pour prendre leur décision finale concernant l'avenir de la présence de l'OTAN en Afghanistan. Il y a également exprimé le soutien ferme de l'OTAN au processus de paix et à la poursuite de la mission Resolute Support, destinée à former et à financer les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes.

14. La société civile a continué de se mobiliser en faveur du processus de paix. Du 15 au 20 novembre, les dirigeantes afghanes se sont réunies à Doubaï (Émirats arabes unis) pour y tenir un sommet sur la paix, au cours duquel des recommandations ont été formulées à l'intention des deux équipes de négociation. Le 1^{er} février, les femmes composant l'équipe de la République islamique d'Afghanistan ont organisé une discussion en ligne avec des représentantes de 16 provinces en vue d'examiner les préoccupations liées aux négociations de paix. Le 4 février, Women and Peace Studies Organization (WPSO), une organisation non gouvernementale basée à Kaboul, a coordonné un dialogue en ligne entre l'équipe de négociation de la République islamique d'Afghanistan et des militants de la société civile issus de 34 provinces. Les participants ont exprimé leurs préoccupations face à la persistance de la violence et au ralentissement des négociations, et soulevé la question de la sauvegarde des droits des femmes. Le 4 février, le Réseau des femmes afghanes a réitéré son appel en faveur d'une véritable inclusion des femmes dans le processus de paix. De novembre à la fin de janvier, une série de journées portes ouvertes a été organisée sur ce thème dans tout le pays, avec l'appui de la MANUA et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

15. Les réseaux de femmes ont continué d'intensifier leurs appels à un cessez-le-feu. Le 6 février, lors d'une table ronde virtuelle sur le rôle des Afghanes dans le processus de paix, un porte-parole des Taliban a justifié l'absence de femmes au sein de son équipe de négociation en faisant valoir que ces dernières ne participaient pas

aux combats. À la suite de ce débat, le 7 février, les médias afghans et 15 organisations de la société civile ont formé un consortium national, l'Initiative des femmes pour la paix et la sécurité, qui vise à assurer une véritable participation des femmes au processus de paix.

16. La MANUA a continué de mettre en œuvre 14 initiatives de paix locales, dont cinq ont été lancées en décembre 2020. Celles-ci ont réuni des représentants des jeunes dans les provinces et districts de Baghlan, de Faizabad, du Fariyab, de Kaboul, du Nangarhar, de Mazar-e Charif, de Paktiya et de Samangan, et des femmes et des oulémas dans les provinces de Balkh, de Baghlan et de Badakhchan. Par ailleurs, dans le cadre d'une initiative à long terme conduite par des chefs de communautés des provinces du sud du pays, des jeunes ont rencontré des chefs tribaux dans la province de Kandahar afin de réfléchir ensemble à la question du règlement des conflits locaux et du processus de paix.

B. Sécurité

17. La situation en matière de sécurité s'est aggravée en 2020, année au cours de laquelle l'Organisation des Nations Unies a enregistré 25 180 atteintes à la sécurité, soit une augmentation de 10 % par rapport aux 22 832 atteintes constatées en 2019. Le début des négociations de paix n'a pas fait baisser ces chiffres, qui n'ont jamais été aussi élevés depuis que l'ONU a commencé à recueillir des données en 2007 concernant ces atteintes. Alors que le nombre de frappes aériennes a diminué de 43,6 % en 2020 après la conclusion de l'accord entre les États-Unis et les Taliban, passant de 1 663 en 2019 à 938 en 2020, celui des affrontements armés, lui, a augmenté de 18,4 %, passant de 13 155 en 2019 à 15 581 en 2020. En outre, les explosions causées par des engins explosifs improvisés ont augmenté de 32 %, passant de 1 949 en 2019 à 2 572 en 2020, et les assassinats de 27 %, passant de 782 en 2019 à 993 en 2020, sur fond de préoccupations croissantes quant aux attaques visant des fonctionnaires, des militants de la société civile, des journalistes, des membres du personnel judiciaire et des oulémas, entre autres. Les Taliban ont pris possession de sept centres administratifs de district en 2020, dont quatre en novembre et décembre ; tous sauf deux ont été repris par les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes.

18. L'ONU a enregistré 7 138 atteintes à la sécurité entre le 13 novembre et le 11 février, soit une augmentation de 46,7 % par rapport à la même période en 2020. Ces chiffres contrastent avec ceux traditionnellement observés en hiver. La proportion des différents types d'atteintes est restée inchangée, les affrontements armés représentant 63,6 % du total. Dans 85,7 % des cas, leurs auteurs sont des éléments antigouvernementaux. Ces derniers sont également à l'origine de 92,1 % des affrontements armés. Les régions du sud, suivies de celles de l'est et du nord, sont celles qui ont subi le plus grand nombre d'atteintes. Ces régions ont collectivement enregistré 68,9 % du total des atteintes, qui se sont produites majoritairement dans les provinces du Helmand, de Kandahar, du Nangarhar et de Balkh.

19. Les attaques spectaculaires perpétrées par des éléments antigouvernementaux se sont poursuivies dans tout le pays, en particulier dans la ville de Kaboul. Entre le 13 novembre et le 11 février, 35 attentats suicides ont été enregistrés, contre 42 au cours de la période précédente. Quelque 32 d'entre eux, perpétrés au moyen de véhicules piégés, ont visé principalement les bases et les points de contrôle gérés par les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes. À Kaboul, le 20 décembre, un de ces véhicules a explosé contre le convoi d'un député, tuant dix civils (dont trois enfants) et en blessant 44 (dont trois femmes et dix enfants). En outre, des engins explosifs improvisés à déclencheur magnétique ont été utilisés dans 88 attaques, dont

43 se sont produites à Kaboul, notamment contre des personnalités publiques de premier plan. Les assassinats ciblés, rarement revendiqués, se sont encore intensifiés, entraînant notamment la mort de trois procureurs les 13 et 22 décembre, du Vice-Gouverneur de la province de Kaboul le 15 décembre, du directeur exécutif du Forum pour des élections libres et régulières en Afghanistan le 23 décembre, de deux femmes juges membres d'une des directions de la Cour suprême le 17 janvier, de l'ouléma et Président du Conseil Jamiat-e Eslah le 2 février, et d'un juge de tribunal de commerce le 3 février.

20. Aucune partie au conflit n'a réalisé d'importantes avancées territoriales. Les Taliban ont maintenu la pression sur les principaux axes de transport et les centres urbains, y compris les capitales de province vulnérables telles que celles de Farah, de Konduz, du Helmand et de Kandahar. Les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes ont continué d'effectuer des opérations destinées à sécuriser les routes principales et à infléchir les avancées des Taliban, en particulier dans le sud, où ces derniers avaient récemment mené des offensives sur les villes de Lachkar Gah et de Kandahar.

21. Le Gouvernement a poursuivi ses réformes du secteur de la sécurité en exécutant le programme « Forces futures », dans le cadre duquel il a été procédé à la création d'un commandement des opérations spéciales à l'échelle nationale, à la nomination de dirigeants, au démantèlement de la Police locale afghane et à la définition des futurs besoins en ressources. La mise en œuvre de la Charte de sécurité, sous la direction du premier vice-président, Amrullah Saleh, s'est poursuivie dans une dizaine de villes. À Kaboul, où il s'agissait d'agir en priorité, l'accent a été mis sur la réduction de la criminalité et l'augmentation de la présence policière. Pour ce faire, l'armée a été chargée de la gestion des points de contrôle environnants. L'élaboration de plans visant à mettre en œuvre la Charte de sécurité dans toutes les provinces s'est poursuivie.

22. Le nombre d'attaques revendiquées ou attribuées à l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K) a augmenté au cours de la période considérée, passant de 11 au cours de la période précédente à 25. Ces attaques se sont souvent produites dans l'est du pays, à savoir dans les provinces de Laghman, de Kunar et du Nangarhar, cependant l'EIIL-K a également continué de prendre pour cible les civils dans les zones urbaines, en utilisant des tactiques asymétriques, et a revendiqué deux attaques à la roquette contre la ville de Kaboul : celle du 21 novembre, au cours de laquelle 23 roquettes ont touché des zones habitées, et celle du 12 décembre, au cours de laquelle quatre roquettes auraient percuté l'aéroport international Hamid Karzai. L'EIIL-K a en outre revendiqué l'attaque perpétrée le 10 décembre dans la ville de Jalalabad contre une femme journaliste ainsi que celles menées les 22 et 28 décembre à Kaboul contre du personnel médical et des fonctionnaires.

23. L'ONU a fait état de 27 atteintes à la sécurité de son personnel au cours de la période considérée, dont huit cas d'intimidation et douze faits criminels. Un fonctionnaire a été enlevé puis relâché. Une équipe de la Direction afghane des Services chargés de la protection du personnel des Nations Unies en Afghanistan a été la cible de tirs alors qu'elle protégeait un convoi de l'ONU se rendant de Jalalabad à Kaboul, attaque qui s'est soldée par la mort de cinq de ses membres.

C. Coopération régionale

24. Les efforts visant à améliorer la coopération régionale, les liens économiques et la connectivité des infrastructures se sont également poursuivis. Le 10 novembre, lors du sommet virtuel de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, M. Ghani a souligné qu'un fort consensus au sein de l'Organisation aiderait l'Afghanistan à

parvenir à un accord sur le processus de rétablissement de la paix. M. Ghani a également proposé d'élargir la coopération entre l'Afghanistan et les membres et observateurs de l'Organisation en matière de lutte contre le terrorisme et les stupéfiants. Les participants ont exprimé leur soutien aux efforts de paix en cours, notant qu'une plus grande stabilité permettrait d'ouvrir de nouveaux corridors de transport entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud.

25. Le 19 novembre, le Premier Ministre du Pakistan, Imran Khan, s'est rendu à Kaboul où il a rencontré M. Ghani et d'autres hauts fonctionnaires pour discuter du processus de paix, des relations entre les deux pays, des réfugiés, du commerce, ainsi que du transit et d'autres questions bilatérales. M. Khan leur a assuré que le Pakistan ferait tout son possible pour aider à réduire la violence en Afghanistan. Les deux parties se sont entendus sur l'adoption d'une vision commune favorisant la paix et la stabilité dans les deux pays et dans la région au sens large.

26. L'Afghanistan et la République islamique d'Iran ont poursuivi leurs consultations de haut niveau en vue de parvenir à un accord de partenariat global. Le 15 novembre, le Vice-Ministre afghan des affaires étrangères, Mirwais Nab, s'est rendu à Téhéran pour mener le cinquième cycle de négociations. Le 11 décembre, le Vice-Ministre iranien des affaires étrangères, Abbas Araghchi, s'est rendu à Kaboul. Le 22 décembre, le Conseiller afghan pour la sécurité nationale, Hamdullah Mohib, s'est rendu à Téhéran pour discuter des conditions de sécurité en Afghanistan ainsi que du retrait des forces étrangères du pays.

27. Lors d'une cérémonie virtuelle tenue le 10 décembre, M. Ghani et le Président de la République islamique d'Iran, Hassan Rouhani, ont inauguré les trois premiers tronçons de la voie ferrée de 225 kilomètres devant relier la ville iranienne de Khaf dans la province de Khorassan-Razavi à la province du Hérat en Afghanistan. Le même jour, l'Autorité ferroviaire afghane a lancé la construction du dernier tronçon de la voie ferrée reliant Rozanak à Rabat Paryan, toutes deux situées dans la province du Hérat.

28. Les 8 et 9 janvier, le Ministre turkmène des affaires étrangères, Rashid Meredov, s'est rendu en Afghanistan où il a rencontré M. Ghani et son ministre des affaires étrangères, Mohammad Haneef Atmar, pour discuter du processus de paix et de l'élargissement des relations bilatérales. M. Meredov a déclaré que le Turkménistan s'engageait à coopérer avec l'Afghanistan pour renforcer leurs liens politiques, économiques et régionaux, estimant que le processus de paix et le renforcement des relations bilatérales dépendaient de la réussite des pourparlers de paix afghans. Le 14 janvier, M. Ghani et le Président du Turkménistan, Gurbanguly Berdimuhamedov, ont inauguré trois projets d'infrastructure destinés à stimuler les liens économiques entre les deux pays : une liaison ferroviaire de 30 km, une ligne de transport d'électricité et l'installation de câbles à fibre optique.

29. Le 13 janvier, le Conseiller pour la sécurité nationale de l'Inde, Ajit Doval, s'est rendu à Kaboul, où il a rencontré M. Ghani pour discuter de la coopération antiterroriste et de l'établissement d'un consensus régional en faveur du processus de paix afghan. M. Doval a assuré que l'Inde s'engageait à poursuivre ses efforts de coopération et à soutenir la Constitution afghane ainsi que les réalisations démocratiques du pays.

30. Du 19 au 22 janvier, M. Atmar s'est rendu en Arabie Saoudite où il a rencontré le Ministre des affaires étrangères, le Prince Faisal bin Farhan Al-Saud ; le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique, Yousef bin Ahmad Al-Othaimeen ; le Secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe, Nayef Falah al-Hajraf. Les interlocuteurs ont souligné le rôle des oulémas dans la recherche d'une solution politique au conflit.

31. Du 30 janvier au 3 février, M. Atmar a conduit une délégation de haut niveau à Tachkent (Ouzbékistan), pour y effectuer des échanges bilatéraux. Il a également participé à une réunion trilatérale entre l'Afghanistan, l'Ouzbékistan et le Pakistan en vue de renforcer les liens régionaux, de développer le commerce et le transit, et de promouvoir la coopération régionale. Les représentants ont signé un document d'orientation établi aux fins de la mise en œuvre d'un projet de chemin de fer reliant Mazar-e Charif à Peshawar (Pakistan) en passant par Kaboul.

III. Droits humains

32. En 2020, les civils ont continué de subir le conflit armé, comme le montre le rapport annuel sur la protection des civils en Afghanistan, publié par la MANUA et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) le 23 février. La MANUA a recensé 8 820 victimes civiles (3 035 tués, dont 390 femmes et 760 enfants, et 5 785 blessés, dont 756 femmes et 1 859 enfants). Cela représente une baisse de 15 % par rapport à 2019, qui s'explique principalement par la diminution du nombre de victimes civiles résultant d'attentats-suicides et d'attaques complexes perpétrés par des éléments antigouvernementaux et de frappes aériennes menées par les forces militaires internationales. Cependant, la MANUA a constaté une augmentation du nombre de victimes civiles dues à des assassinats ciblés perpétrés par des éléments antigouvernementaux, à des engins explosifs improvisés à plateau de pression utilisés par les Taliban ou à des frappes aériennes menées par les Forces aériennes afghanes. Au cours du dernier trimestre de 2020, elle a enregistré une augmentation de 45 % du nombre de victimes civiles par rapport à la même période en 2019.

33. En 2020, la majorité des victimes civiles ont été attribuées à des éléments antigouvernementaux (62 %), principalement les Taliban (45 %), l'EIIL-K (8 %) et des éléments antigouvernementaux indéterminés (9 %), tandis qu'un quart a été attribué aux forces progouvernementales, principalement aux Forces nationales de défense et de sécurité afghanes (22 %), aux forces militaires internationales, à des groupes armés progouvernementaux et à plusieurs forces progouvernementales déterminées et indéterminées. Ce sont les combats au sol (36 %) qui ont fait le plus de victimes parmi les civils, suivis des engins explosifs improvisés [qu'ils aient servi ou non à des attentats-suicides (34 %)], des assassinats ciblés (14 %) et des frappes aériennes (8 %).

34. Le conflit armé a continué de faire de nombreuses victimes parmi les enfants. Au cours du dernier trimestre de 2020, l'équipe spéciale de surveillance et d'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé a vérifié 837 violations graves commises contre 770 enfants (526 garçons et 244 filles), dont 729 ont entraîné soit la mort (196 enfants, dont 67 filles et 129 garçons) soit la mutilation (533, dont 172 filles et 361 garçons). Les éléments antigouvernementaux ont occasionné légèrement plus de victimes parmi les enfants (365) que les forces progouvernementales (227). Ce sont les combats au sol qui ont fait le plus grand nombre de victimes parmi les enfants (264, dont 70 morts et 194 mutilés), soit environ 36 % du total.

35. L'équipe spéciale de pays a vérifié 33 cas de recrutement et d'utilisation d'enfants (tous des garçons), attribués aux Taliban (25), à la Police locale afghane et à une milice progouvernementale (8), contre 119 cas au cours du trimestre précédent. Elle a également vérifié 12 cas d'enlèvement d'enfants (8 garçons et 4 filles), attribués aux Taliban (11) et à une milice progouvernementale (1). Sur les 12 enfants enlevés, un a été tué, 10 relâchés et un est toujours détenu par la milice. Elle a en outre vérifié 17 attaques contre des écoles, une diminution par rapport au trimestre

précédent (25), qu'elle a attribuées aux Taliban (11), à l'Armée nationale afghane (2), à des groupes d'opposition armés indéterminés (2) et à des tirs croisés lors d'opérations entre groupes d'opposition armés et forces progouvernementales (2). Le nombre d'attaques perpétrées contre les hôpitaux et le personnel de santé a triplé, pour s'élever à 39, contre 13 au trimestre précédent. Parmi elles, 31 ont été attribuées aux Taliban, 6 se sont produites dans le cadre de combats entre les Taliban et les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, une a été attribuée à une milice progouvernementale et une à l'EIL-K.

36. De novembre 2020 à janvier 2021, la MANUA a fait état de 86 cas de violence contre les femmes et les filles, dont 10 cas de meurtre, 14 cas de viol, 22 cas de coups et blessures, 11 cas de harcèlement, 8 cas de mariage forcé, 8 cas de contrainte à l'auto-immolation ou au suicide, 7 cas de mariage d'enfants et 6 cas ayant entraîné des blessures ou l'invalidité.

37. Le 25 novembre, la Mission a organisé sept réunions de sensibilisation et d'information en vue de marquer la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et lancer la campagne des 16 journées de mobilisation contre la violence de genre. En décembre, en appui à la campagne, elle a organisé neuf autres manifestations, tandis que l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a mobilisé un total de 22 074 personnes pour appuyer 52 militants et organisations de défense des droits des femmes dans 27 provinces. Elle a également diffusé 568 messages radio sur la violence et l'égalité femmes-hommes. Le 7 décembre, la MANUA et le HCDH ont publié un rapport conjoint intitulé « Search of Justice for Crimes of Violence Against Women and Girls » (Crimes de violence contre les femmes et les filles : en quête de justice). Après avoir examiné la réponse judiciaire et les réparations offertes aux victimes dont les cas avaient été signalés, les auteurs du rapport ont constaté que le système judiciaire continuait de manquer à ses devoirs envers les femmes et les filles à de nombreux égards.

38. Le Gouvernement a également mené des activités pour appuyer les 16 journées de mobilisation contre la violence de genre, dont la publication de rapports sur le sujet par le Ministère des affaires féminines et, pour la première fois, par le Bureau du Procureur général. La Commission afghane indépendante des droits de l'homme a publié un rapport dans lequel il est fait état d'une diminution de 11 % du nombre des cas lui ayant été signalés par rapport à la même période en 2019, ce qui témoigne des difficultés d'accès aux institutions judiciaires, de la détérioration de la situation en matière de sécurité et des restrictions de mouvement liées à la pandémie de COVID-19.

39. Le 3 février, la MANUA et le HCDH ont publié leur sixième rapport sur la torture et les mauvais traitements infligés aux personnes détenues par le Gouvernement afghan. Reposant sur 656 entretiens menés avec des personnes privées de liberté pour des raisons ayant trait à la sécurité ou pour avoir commis des infractions liées au terrorisme, le rapport contient des allégations qui révèlent une prévalence de la torture et un mépris généralisé pour le droit à un procès équitable. Tout en reconnaissant les efforts déployés par le Gouvernement pour éliminer la torture, en particulier par l'intermédiaire de la Direction nationale de la sécurité et du Comité anti-torture du Bureau du Procureur général, la MANUA et le HCDH, dans le rapport, soulignent qu'il faut renforcer les capacités, les ressources et la formation des agents de la force publique.

40. Les défenseurs des droits humains et les journalistes ont continué de subir des menaces à leur sécurité. Au cours de la période considérée, trois défenseurs des droits humains ont été tués lors de trois attaques distinctes perpétrées dans les provinces de Kaboul et de Kapissa par des auteurs inconnus. Un autre a été blessé dans la province

de Baghlan, lors de l'explosion d'un engin explosif improvisé attaché à un véhicule de police. L'attaque a été revendiquée par les Taliban. Huit défenseurs des droits humains ont été menacés par des auteurs indéterminés ; treize autres ont été arrêtés par les autorités dans la province de Bamiyan, puis libérés trois jours après. Un militant de la société civile a été arrêté à Kaboul et libéré un jour plus tard par la Police nationale afghane, apparemment à la suite d'une plainte déposée par des anciens de la communauté.

41. Au cours de la période considérée, la MANUA a enregistré la mort de trois journalistes et d'un autre professionnel des médias, tués dans trois attaques distinctes, dont une revendiquée par l'EIL-K, dans les provinces du Nangarhar, de Ghazni et du Ghor, et a fait état de trois blessés dans trois attaques distinctes non revendiquées (2 à Kaboul et une à Fariyab). Treize journalistes ont fait l'objet de menaces (dont sept par des Taliban) dans 8 provinces et 2 autres auraient subi des actes d'intimidation de la part de membres des forces de l'ordre. Une station de radio locale de la ville de Konduz a été attaquée par la foule pour avoir diffusé de la musique. Une autre station de radio et de télévision locale, située cette fois dans la province de Nimroz, a été menacée par les Taliban pour avoir diffusé des reportages jugés partiaux.

42. Dans un rapport spécial publié le 15 février, la MANUA a souligné une augmentation, au cours du dernier trimestre de 2020, des assassinats délibérés de défenseurs des droits humains, de journalistes et d'autres professionnels des médias. La plupart du temps non revendiqués, ces assassinats ont généré un sentiment d'insécurité généralisé parmi les acteurs de la société civile dans tout le pays, exacerbé par la publication et la diffusion sur les médias sociaux, le 4 janvier, d'une liste de cibles, dont les auteurs sont restés anonymes. Le 1^{er} décembre, un décret présidentiel a porté création de la Commission conjointe pour la protection des défenseurs et défenseuses des droits humains, présidée par le second Vice-Président.

43. La MANUA a continué de conseiller la Commission afghane indépendante des droits de l'homme sur des questions relatives à la paix, aux droits humains et à l'exercice d'une justice axée sur les victimes. Le 10 décembre, la Mission a participé à la Convention nationale des victimes, organisée à Kaboul par la société civile.

IV. Coordination de l'aide au développement

44. Le Gouvernement afghan, la MANUA et la Banque mondiale, en partenariat avec les donateurs, ont codirigé les efforts de coordination visant à recenser les étapes nécessaires à la mise en œuvre d'un dispositif transparent de suivi et d'examen permettant de mesurer les progrès réalisés par rapport aux principes, aux indicateurs de résultats et aux objectifs prioritaires qui sont définis dans le Cadre de partenariat pour l'Afghanistan. Un groupe de pilotage et un groupe de travail ont été constitués pour faciliter et superviser l'application de ce dispositif, qui fera l'objet d'un examen annuel lors de la réunion des hauts fonctionnaires en novembre 2021. Le groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 11 février. Le Ministère des finances, la MANUA et le PNUD ont commencé à réfléchir ensemble à un cadre de résultats et de suivi relatif à l'application de la deuxième version du Cadre national pour la paix et le développement en Afghanistan.

45. Afin de mieux satisfaire aux critères du Cadre de partenariat pour l'Afghanistan, les poursuites pour corruption se sont intensifiées. Fin novembre, le Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption a adopté un plan d'action allant dans ce sens. Du 1^{er} décembre au 14 février, neuf affaires ont été traitées en première instance et dix en appel. Le 6 février, le tribunal primaire du Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption a jugé pour corruption trois membres de la Meshrano Jirga (chambre haute du Parlement), qu'elle a chacun condamné à dix ans et un mois

d'emprisonnement ainsi qu'à une amende. Le 2 janvier, une commission spéciale de la Cour suprême a jugé pour abus de pouvoir l'ancien ministre des mines et du pétrole, Wahidullah Shahrani, qu'elle a condamné à une peine de treize mois d'emprisonnement et à la restitution des fonds.

46. En collaboration avec des partenaires internationaux, la MANUA a fourni un soutien technique aux fins de l'élaboration du projet d'amendements à la loi sur l'organisation et l'autorité du Bureau du Procureur général, qui a permis de renforcer l'indépendance du Bureau et de privilégier le mérite dans les nominations des procureurs. Le 12 novembre, le Président a nommé cinq commissaires à la nouvelle Commission de lutte contre la corruption, qui, dès lors opérationnelle, a commencé à intégrer dans sa structure le personnel et les ressources des institutions existantes, notamment du Comité mixte de suivi et d'évaluation de la lutte contre la corruption, du Secrétariat spécial pour la lutte contre la corruption et de l'Agence d'enregistrement et de vérification des biens. La loi relative à la lutte contre la corruption n'a toujours pas été approuvée par le Parlement mais est restée en vigueur en tant que décret législatif présidentiel.

47. Au niveau infranational, le Gouvernement a continué de mettre en place des mesures visant à renforcer la capacité des institutions et à améliorer la gouvernance. Au cours de la période considérée, la ville de Jalalabad et les provinces de Badakhchan, de Balkh, de Konduz et d'Orozgan ont commencé à appliquer le décret présidentiel publié le 4 octobre disposant que les gouverneurs de district sont dans l'obligation de se soumettre à une évaluation de leur performance. Le 1^{er} février, la Direction indépendante de la gouvernance locale a présenté le projet de loi relatif à l'administration locale pour qu'il soit débattu au sein du Gouvernement ; il vise à clarifier les relations entre les institutions et aborde la question de la planification et de la budgétisation.

48. Le 10 janvier, la Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique a fini d'examiner les recrutements de masse à l'échelle du pays pour 2020 concernant 12 291 postes vacants de la fonction publique dans les 34 provinces. Elle a également mené à bien le processus de recrutement aux 495 postes de haut niveau dont les titulaires remplaceront le personnel intérimaire. Environ 30 % des personnes recrutées étaient des femmes. Le 13 janvier, la Commission a lancé son nouveau système d'évaluation des fonctionnaires, qui comprend des dispositions visant à prévenir le harcèlement sur le lieu de travail et à permettre au public d'accéder aux informations officielles.

49. Alors que la pandémie de COVID-19 a continué d'avoir des répercussions sur la vie des Afghans, l'ONU, pour appuyer la campagne de vaccination à l'échelle internationale, a mis en place, dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, un groupe de travail interinstitutions chargé de définir les domaines d'appui à la planification et à l'exécution du programme de vaccination du Gouvernement.

50. Avant le lancement officiel, le 1^{er} février, du programme régional élaboré dans le cadre de l'initiative Spotlight dirigée par l'Union européenne et l'ONU - un partenariat pluriannuel dont l'objectif est d'éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles d'ici 2030 -, l'Union européenne, l'ONU et le Gouvernement afghan ont organisé conjointement la première réunion des parties prenantes, à laquelle ont participé des représentants des donateurs, du Gouvernement et de la société civile. Les ministères partenaires (affaires féminines, éducation, santé, et Hajj et affaires religieuses) et les entités des Nations Unies chargées de la mise en œuvre de l'initiative (ONU-Femmes, Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Programme des Nations Unies pour le développement) ont présenté le programme de travail visant à lutter contre la violence de genre en Afghanistan grâce à une approche multisectorielle.

V. Aide humanitaire

51. Les besoins humanitaires ont continué d'augmenter du fait de la violence, des catastrophes naturelles et de l'aggravation de l'insécurité alimentaire, auxquelles est venue s'ajouter la pandémie de COVID-19. En ce début de 2021, un nombre record de 18,4 millions de personnes, soit près de la moitié de la population, a besoin d'une aide humanitaire, par rapport à 9,4 millions de personnes au début de 2020. Du 5 au 11 décembre, le Sous-Secrétaire général aux affaires humanitaires et Coordonnateur adjoint des secours d'urgence, Ramesh Rajasingham, s'est rendu à Kaboul et à Kandahar pour appeler l'attention sur cette augmentation spectaculaire.

52. Au 13 février, plus de 55 000 cas de contamination à la COVID-19 avaient été confirmés en Afghanistan, le nombre réel étant probablement beaucoup plus élevé. D'après les données relatives à la santé et à la nutrition, les patients n'ont pas bénéficié de services de santé de base car le système était débordé et nombreuses sont les personnes qui sont restées à l'écart des établissements de santé de crainte de contracter le virus.

53. Depuis que la pandémie s'est déclarée en Afghanistan en mars 2020, les travailleurs humanitaires ont aidé plus de 4,7 millions de personnes, notamment en établissant 15 laboratoires, en déployant 34 000 volontaires spécialisés dans la surveillance de l'épidémie de poliomyélite pour qu'ils participent aux activités de recensement des cas et de recherche des contacts, en fournissant plus de 40 millions d'équipements de protection individuels aux prestataires de soins de santé et aux agents humanitaires travaillant en première ligne dans tout le pays, en formant plus de 22 000 membres du personnel de santé à la prévention et à la maîtrise des infections, en procédant au dépistage de plus de 4,6 millions de personnes aux points d'entrée, en apportant une assistance en matière d'eau et d'assainissement à près de 3,3 millions de personnes et en organisant des activités de sensibilisation à la COVID-19, auxquelles ont participé plus de 4,7 millions de personnes.

54. Entre le 15 novembre et le 13 février, les partenaires de santé ont offert une assistance médicale à plus de 34 500 personnes, dont 52 % de femmes et de jeunes filles. Le nombre de cas de traumatisme au cours de la période considérée a été supérieur de près de 12 % à celui de la même période en 2020.

55. En 2020, 56 cas de poliomyélite ont été confirmés, contre 29 cas en 2019. La plupart se sont déclarés dans des zones où les campagnes de vaccination de porte à porte étaient interdites par des éléments antigouvernementaux depuis mai 2018. La poliomyélite s'est à présent propagée dans 14 provinces, ce qui indique une baisse de l'immunité de la population. Outre les poliovirus sauvages, l'Afghanistan a également connu en 2020 une épidémie de poliovirus de type 2 dérivé de la souche vaccinale, qui s'est déclarée à la suite d'une épidémie au Pakistan et a entraîné la contamination de 303 personnes.

56. L'Afghanistan traverse une crise d'insécurité alimentaire aiguë, qui s'explique par le niveau de pauvreté et la propagation de la pandémie de COVID-19. À cet égard, on s'attend à ce que d'ici mars 2021, 16,9 millions de personnes se retrouvent en situation de crise ou d'urgence, dont 5,5 millions en situation d'urgence, soit le deuxième chiffre le plus élevé au monde. Près d'un enfant de moins de cinq ans sur deux souffrira de malnutrition aiguë en 2021. Entre le 1^{er} novembre et le 31 janvier, l'ONU et ses partenaires ont fourni plus de 15 600 tonnes d'aliments nutritifs à près de 3,4 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire et aidé plus de 954 000 personnes touchées par la crise à assurer leur subsistance. Cette situation d'insécurité alimentaire déjà désastreuse pourrait encore se détériorer en raison de la forte probabilité de faibles précipitations et de températures élevées provoquées par le phénomène météorologique La Niña.

57. En 2020, l'Afghanistan a enregistré son nombre annuel le plus élevé de rapatriés sans papiers : 865 793 personnes ont franchi les frontières du pays. La grande majorité (859 092) est rentrée de la République islamique d'Iran en raison de l'épidémie de COVID-19 et des restrictions connexes, de l'accès limité aux soins de santé et de la détérioration de la situation économique. En 2020, 2 030 réfugiés supplémentaires sont revenus des pays voisins. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Filippo Grandi, s'est rendu en Afghanistan du 14 au 18 novembre, appelant à la solidarité internationale ainsi qu'au soutien à l'Afghanistan et aux autres pays accueillant des réfugiés dans la région. Entre le 15 novembre et le 4 février, 188 193 Afghans sans papiers sont revenus de la République islamique d'Iran et du Pakistan. Au total, 11 258 Afghans ont été expulsés de Turquie en 2020.

58. En 2020, 400 593 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays du fait du conflit, auxquelles se sont ajoutées 24 000 personnes entre le 15 novembre et le 13 février. Entre novembre et la mi-février, l'ONU et ses partenaires ont fourni des abris d'urgence, des articles ménagers, et une assistance hivernale assortie d'une aide financière à plus de 311 000 personnes touchées par la dureté du climat, le conflit et les catastrophes naturelles.

59. De novembre à février, le Service de la lutte antimines et ses partenaires ont déminé 1,74 kilomètres carrés de terres contaminées par des explosifs à fort impact, enlevant en toute sécurité plus de 450 pièces d'engins explosifs qui menaçaient la sécurité de 32 communautés. Par ailleurs, au cours de la période considérée, 150 795 personnes ont été formées aux risques liés aux engins explosifs.

60. La généralisation de l'insécurité a continué de poser des problèmes s'agissant de l'accès humanitaire, avec plus de 1 000 cas d'interférence signalés à la fin de 2020, soit une augmentation de 146 % par rapport à 2019. Ces interférences ont régulièrement retardé l'assistance et ont prolongé les souffrances des personnes vulnérables. Depuis le 1^{er} janvier 2021, les travailleurs humanitaires ont signalé 210 problèmes d'accès, soit une augmentation de 165 % par rapport à la même période en 2020. Entre le 12 novembre et le 13 février, neuf agents humanitaires ont été tués, 12 blessés et 21 enlevés.

61. Après avoir servi au transport de 1 097 passagers, le pont aérien international établi en avril 2020 par le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS) a cessé ses activités le 31 décembre, en raison de l'interruption des vols internationaux vers l'Afghanistan du fait de la pandémie de COVID-19. Le Service poursuit ses vols intérieurs vers 21 destinations à travers le pays.

62. Le plan de réponse humanitaire pour 2020 n'a été financé qu'à hauteur de 49 %, affichant en fin d'année un déficit de 573 millions de dollars et d'importants besoins non satisfaits. À la fin de l'année, les organisations humanitaires avaient pu apporter une forme d'aide humanitaire à près de 11,8 millions de personnes dans les 401 districts, l'objectif ayant été fixé à 11,1 millions. Cela a été possible en partie grâce à la conduite d'activités d'urgence plus ambitieuses et moins coûteuses, telles que des campagnes de communication sur les risques liés à la COVID-19. Cela étant, en raison de l'insuffisance du financement, de nombreuses personnes n'ont pas pu bénéficier d'une aide complète. Au titre du Plan pluriannuel révisé de 2021, un montant de 1,3 milliard de dollars a été demandé afin de porter secours à 11,1 millions d'Afghans. Au 14 février, le plan était financé à hauteur de 3 %.

VI. Lutte contre les stupéfiants

63. Du 15 novembre au 15 février, les forces de l'ordre afghanes ont mené au total 971 opérations de lutte contre les stupéfiants. Ces dernières ont permis de saisir

632 kg d'héroïne, 1 622 kg d'opium, 201 935 kg de haschich et de cannabis, 487 kg de méthamphétamine, 180 kg de graines de pavot, 405 kg de chlorure d'ammonium et 15 kg de méthylènedioxyamphétamine. Ces saisies ont conduit à l'arrestation de 1 156 suspects et à la confiscation de 150 véhicules et de 74 armes. Le 18 décembre, des hauts fonctionnaires de la Police afghane de lutte contre les stupéfiants et de la Force frontalière afghane ont inauguré le Groupe d'interception de l'aéroport de Kandahar. Quatre des officiers qui le composent sont des femmes.

64. Dans le cadre des efforts actuellement déployés pour fournir aux agriculteurs des moyens de subsistance licites se substituant à la culture de l'opium, l'ONU a mis en place des activités de développement alternatif, grâce auxquelles 3 895 agriculteurs ont bénéficié de services de vulgarisation, six associations d'agriculteurs se sont créées, 2 495 femmes ont été formées à l'élevage et au traitement des produits laitiers, 1 700 femmes ont été formées à la gestion des élevages de volailles, 280 agriculteurs ont été formés à la lutte contre les parasites et à la gestion des cultures après la récolte, deux structures d'irrigation ont été construites dans les provinces de Jozjan et de Badakhchan, 20 femmes ont été formées au développement de petites entreprises et 240 femmes ont reçu une formation professionnelle.

VII. Appui à la Mission

65. Au 31 décembre, la MANUA affichait un taux de vacance de postes de 14 % pour le personnel recruté sur le plan international (taux approuvé : 8 %), de 19 % pour les Volontaires des Nations Unies (taux approuvé : 7 %), de 8 % pour les administrateur(trices) recruté(e)s sur le plan national (taux approuvé : 3 %) et de 3 % pour le reste du personnel recruté sur le plan national (taux approuvé : 3 %). La proportion de femmes demeurait faible : 36 % du personnel recruté sur le plan international ; 45 % des Volontaires des Nations Unies ; 14 % des administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national ; 9 % du personnel recruté sur le plan national.

66. Les activités et les programmes essentiels ont continué d'être exécutés, mais, compte tenu de la pandémie de COVID-19, les modalités de travail exceptionnelles sont restées en place. La MANUA et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont décidé de n'augmenter ni le nombre de membres du personnel recrutés sur le plan international présents sur le lieu d'affectation ni celui des membres du personnel recrutés sur le plan national, compte tenu de l'évolution potentielle du nombre de cas de COVID-19.

VIII. Observations

67. Bien que les progrès aient été plus lents au cours de la période récente, je suis encouragé par le fait que la République islamique d'Afghanistan et les Taliban aient réitéré publiquement leur détermination à parvenir à une solution pacifique. Il importe de préserver cet engagement. Je demande aux deux parties de poursuivre les discussions en vue d'établir un programme substantiel pour les négociations de paix. Je les exhorte également à éviter toute nouvelle escalade militaire, qui causerait des souffrances humaines supplémentaires et mettrait en péril la confiance du public dans le processus de paix. Les deux parties, mais surtout les Taliban, doivent répondre à l'appel du peuple afghan en faveur d'une cessation immédiate de la violence et d'une paix juste, durable et inclusive.

68. Le soutien durable de la communauté internationale, en particulier des pays de la région, reste essentiel pour créer un climat propice aux négociations de paix. Je me

félicite que les États Membres aient renforcé leur engagement diplomatique en faveur du processus de paix et montré qu'ils souhaitaient tirer parti des forums multilatéraux pour faciliter la diffusion de messages communs. L'ONU restera activement engagée dans l'action multilatérale actuellement menée en faveur de la paix et est prête à appuyer les initiatives proposées à la demande des parties afghanes.

69. Toutes les parties prenantes afghanes, y compris les femmes, les jeunes, les minorités, les victimes de la guerre et les personnes déplacées, doivent pouvoir participer au processus de paix. Je me félicite que le Haut Conseil pour la réconciliation nationale ait créé plusieurs commissions au sein de sa structure et ait élargi son action de façon à atteindre des éléments divers de la société afghane. Il reste encore beaucoup à faire pour que les efforts déployés localement soient pris en considération dans les décisions prises au plus haut niveau, ce qui permettra à tout accord de paix éventuel d'être accepté par l'ensemble des communautés. L'ONU continuera de faire en sorte que les voix de tous les groupes concernés, y compris les groupes marginalisés, soient entendues.

70. La participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les niveaux restera essentielle à la réussite du processus de paix. Cependant, les femmes demeurent sous-représentées dans les organes principaux, notamment dans les deux équipes de négociation, ainsi qu'au Haut Conseil pour la réconciliation nationale. Je demande instamment au Gouvernement d'accroître la participation des femmes dans toutes les structures de paix afin que leurs points de vue soient largement représentés. De même, j'appelle les Taliban à inclure les femmes de manière significative dans leurs dispositifs de paix afin que les intérêts et les préoccupations de celles-ci soient pris en compte à la table des négociations.

71. Le rôle de la société civile et des médias devient de plus en plus important à mesure que le processus de paix évolue. Je suis indigné par la récente vague d'assassinats ciblés qui ont secoué le pays. Ces attaques sont illégales et visent à créer une atmosphère de peur. Elles risquent également de restreindre davantage l'espace civique à l'heure où le débat et le dialogue sont plus que nécessaires. Je demande à toutes les parties de cesser immédiatement ces attaques. Je demande instamment au Gouvernement de prendre des mesures pour lutter contre l'impunité des auteurs de ces violences et de mieux protéger les acteurs de la société civile afin qu'ils puissent jouer leur rôle en toute sécurité et sans crainte. L'ONU est solidaire des professionnels des médias, ainsi que des membres de la sphère non gouvernementale, du secteur public et du secteur juridique, entre autres, qui accomplissent un travail vital en faveur de la paix.

72. L'aggravation des conditions de sécurité en Afghanistan sont extrêmement préoccupantes. Les civils continuent d'être les principales victimes du conflit. Je regrette que le processus de paix n'ait pas encore permis d'améliorer leur existence, la MANUA ayant constaté une augmentation des victimes civiles depuis le début des négociations de paix. Je demande instamment aux deux parties d'éviter toute nouvelle escalade militaire et de cesser toute violence, afin de sauver des vies et de conserver la confiance du public. Je demande aux Taliban de ne plus utiliser de mines terrestres improvisées, qui ont causé un nombre croissant de victimes civiles. Je demande également au Gouvernement afghan de redoubler d'efforts pour empêcher que les civils soient tués par des tirs indirects et des frappes aériennes, pour atténuer le nombre de victimes civiles, pour fournir des données plus précises concernant ces victimes et pour mener des enquêtes en vue de traduire les auteurs en justice.

73. Je suis profondément troublé par les allégations dont ont fait état la MANUA et le HCDH concernant les actes de torture et les mauvais traitements infligés aux détenus dans les centres de détention afghans. La torture est une grave atteinte à la dignité humaine et a des conséquences durables pour ses victimes et leur famille. Elle exacerbe les tensions entre les communautés et crée de nouveaux griefs, menaçant les

perspectives d'une véritable réconciliation. J'exhorte le Gouvernement à prendre des mesures concrètes pour éradiquer la pratique de la torture, notamment en réformant les techniques d'interrogatoire des agents des forces de l'ordre, en veillant au respect des garanties judiciaires des détenus et en poursuivant les auteurs d'actes de torture et de mauvais traitements. Je demande également au Gouvernement d'entreprendre des enquêtes efficaces sur les allégations de disparitions forcées, de déterminer le sort des personnes qui en sont victimes et le lieu où elles se trouvent, et de faire en sorte que les responsables répondent de leurs actes.

74. Les femmes et les enfants continuent de faire face à des violences d'un niveau extrêmement élevé. Les victimes de violences sexistes continuent de rencontrer bien trop de difficultés pour accéder à la justice. Les confinements dues à la pandémie de COVID-19 ont accru le risque de violence auquel sont exposés les femmes et les enfants et ont rendu encore plus difficile le signalement des violences aux autorités gouvernementales. Je demande au Gouvernement de renforcer l'application de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, notamment en dotant les agents de police, les procureurs et les réseaux d'aide juridictionnelle de ressources supplémentaires et en les formant davantage, et en mettant en place un système efficace de gestion par cas permettant de catégoriser et de suivre ces crimes. Le Gouvernement doit faire davantage pour garantir que les allégations de violence contre les femmes et les filles fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites actives.

75. Je suis bouleversé par l'ampleur des besoins humanitaires en Afghanistan, qui n'a jamais été aussi considérable. Le nombre colossal de personnes se trouvant en situation de crise ou d'urgence alimentaire dans le pays est particulièrement troublant. J'implore les donateurs d'intervenir et de financer généreusement le plan de réponse humanitaire 2021 afin que l'Afghanistan et ses partenaires humanitaires puissent intensifier de toute urgence les activités visant à sauver des vies. Prenant note de l'augmentation alarmante du nombre d'interférences avec les activités humanitaires en 2020, je demande à toutes les parties de se garder d'attaquer les travailleurs et les installations humanitaires et de garantir en permanence un accès sûr et sans entrave aux activités humanitaires.

76. Il est impératif de continuer à lutter contre la corruption si l'on veut renforcer la confiance du public dans les institutions de l'État et garantir le soutien durable des donateurs. Je me félicite des mesures importantes qui ont été prises en vue de rendre opérationnelle la Commission de lutte contre la corruption, dont le travail pourrait être encore renforcé par l'adoption de la législation anticorruption en suspens. Le plan d'action du Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption, qui vise à accélérer les poursuites, et l'augmentation du volume des dossiers du Centre au cours du dernier trimestre de 2020, sont des signes encourageants.

77. La pandémie de COVID-19 continue de représenter une menace sérieuse pour la santé, les moyens de subsistance et le bien-être du peuple afghan, malgré la récente diminution du nombre de cas signalés. Une vigilance constante sera nécessaire pour limiter la transmission du virus responsable de la COVID-19 en Afghanistan. À plus long terme, le relèvement économique du pays après la pandémie dépendra de l'aide financière, technique et en nature soutenue de la part de la communauté internationale. Je demande instamment aux États Membres de continuer à appuyer le combat sanitaire et socioéconomique de l'Afghanistan tout au long du processus de relèvement, afin d'éviter les pires effets de la pandémie tout en préparant le terrain de l'après-COVID-19 sur la voie du développement durable.

78. Je remercie l'ensemble du personnel des Nations Unies en Afghanistan et ma représentante spéciale et chef de la MANUA, Deborah Lyons, pour leur dévouement constant, dans des conditions ardues, à la concrétisation des engagements en faveur du Gouvernement et du peuple afghans.